



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



1<sup>er</sup> juillet 2010

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Mise en place d'un partenariat entre l'académie de Rouen et la société *it's learning*, au service du développement des usages du numérique à l'école**

**Marie-Danièle Campion, Recteur de l'académie de Rouen – Chancelier des universités et Raphaël Biojout, Directeur Général France *it's learning*, ont signé une convention de partenariat le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010 au Rectorat de Rouen, en présence de Monsieur le préfet de région.**

La convention de partenariat entre l'académie de Rouen et la société *it's learning* a pour objectif, dans un premier temps, de favoriser, en matière de communication numérique, le développement et l'adoption de solutions spécifiquement adaptées à l'enseignement et à développer des outils à usage pédagogique. Dans un deuxième temps, elle va permettre, en matière d'accompagnement, de formation et de suivi, de développer les usages, notamment en matière d'Espace Numérique de Travail (ENT). Enfin, elle va contribuer à organiser une veille technologique, notamment en matière d'équipements et de logiciels liés aux Espaces Numériques de Travail.

La société *it's learning*, dont vous trouverez en pièce jointe le dossier de presse, souhaite apporter une contribution régionale, sur le territoire de Haute-Normandie, aux objectifs de l'Education nationale et est désireuse d'apporter à l'évolution de ses produits et de ses services une connaissance des usages dans les établissements scolaires.

Ce partenariat s'inscrit dans le contexte national d'autonomie des établissements scolaires pour la réalisation des objectifs éducatifs. Les deux partenaires travaillent ainsi à l'élaboration de solutions permettant l'exercice de cette autonomie dans le cadre d'environnements en ligne déployés à une échelle territoriale ou institutionnelle plus large.

Lors de la rencontre du 1<sup>er</sup> juillet, une présentation de la société et de ses compétences en termes d'Espaces Numériques de Travail (ENT) a été proposée au recteur et au préfet, avant la signature de la convention de partenariat qui concrétise les engagements respectifs pris par les deux partenaires.